

INSEAMM CA 04/04/2024  
Délibération n°DELIB\_07\_FI\_24\_04\_04\_SUBV\_CITES\_EDUC

**INS EA MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration  
Séance du 4 AVRIL 2024**

**APPEL À PROJET CITÉS ÉDUCATIVES MARSEILLE 2024  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Délibération n° DELIB\_07\_FI\_24\_04\_04\_SUBV\_CITES\_EDUC

**L'an deux mille vingt-quatre, le quatre-avril,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 21 mars 2024.

**VU**

- Les statuts de l'Établissement.

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB\_07\_FI\_24\_04\_04\_SUBV\_CITES\_EDUC

**Le Président,**

**EXPOSE**

Lancé en septembre 2019, le programme des Cités éducatives vise à dynamiser les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) au travers d'une mobilisation autour de l'enjeu éducatif coordonnée par les Préfectures, les services académiques du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des collectivités territoriales.

Les ateliers publics dispensent des cours et des ateliers dans un local, propriété de la Ville de Marseille, situé dans le quartier de Saint André. L'INSEAMM, en partenariat avec la Bibliothèque de Saint André et la Médiathèque Salim Hatubou souhaite consolider le lien avec le quartier à travers des propositions d'interventions et de médiations artistiques en direction des structures sociales et éducatives, permettant ainsi une appropriation du lieu progressive par les habitants.

Ces propositions d'ateliers artistiques se dérouleront durant le temps scolaire et hors temps scolaire.

Ce projet fera intervenir un ou une jeune artiste résidents à Marseille qui sera accueilli en résidence dans les locaux de l'INSEAMM, au sis 6 boulevard Salducci 13016 Marseille

À ce titre et au titre du développement de sa politique d'éducation artistique et culturelle et de soutien aux jeunes artistes issu-e-s de l'INSEAMM, l'IFAMM entend répondre aux appels à projets comme suit :

I. Cité Éducative Marseille Territoire Nord Littoral 2024.

Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
Charges artistiques	7 000 €	Apport Cités Éducatives Nord Littoral	10 000 €
Charges pédagogiques	2 000 €	Inseamm	2 000 €
Coordination	3 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>

II. Cité Éducative Marseille Territoire Centre-Ville 2024 :

Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
Charges artistiques	6 000 €	Apport Cités Éducatives Centre-ville	7 000 €
Charges pédagogiques	1 500 €	Inseamm	2 000 €
Coordination	1 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB\_07\_FI\_24\_04\_04\_SUBV\_CITES\_EDUC

III. Cité Éducative Marseille Territoire Marseille Centre-Ville 2024 :

Le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les financements à solliciter est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>Montant</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montant</b>
Charges artistiques	6 000 €	Apport Cités Éducatives Les Docks	7 000 €
Charges pédagogiques	1 500 €	Inseamm	2 000 €
Coordination	1 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 04/04/2024

Délibération n°DELIB\_07\_FI\_24\_04\_04\_SUBV\_CITES\_EDUC

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement de l'opération.

**Article 2 :** d'autoriser le Directeur général à candidater aux appels à projets susvisés.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

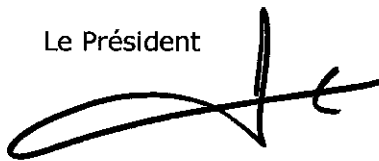
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 4 avril 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

**Transmise au représentant de l'État** le 04/04/2024  
Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée sur le site de l'établissement le :** 05/04/2024